

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article532>



Pour le 220e anniversaire de la Révolution Française

# Important train de mesures en faveur de la paix

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 14 juillet 2009

---

Copyright © [www.acdn.net](http://www.acdn.net) - Tous droits réservés

---

Pour le 220e anniversaire de la prise de la Bastille et de la Révolution Française qui a proclamé les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité, on croit savoir de source bien informée que le président de la République a l'intention de prendre les mesures suivantes :

1. Annulation à partir de 2010 du défilé militaire du 14 juillet sur les Champs Elysées et dans toutes les villes de France.
2. Remplacement des défilés militaires par des parades de musiciens et de danseurs originaires du monde entier et des provinces françaises, suivies de bals populaires dans les rues rendues piétonnières et sur les places de la capitale, des villes et des villages de France.
3. Suppression définitive du Salon annuel de l'armement de Satory.
4. Interdiction des aéronefs militaires au Salon du Bourget.
5. Réduction draconienne des dépenses d'armement de la France.
6. Suspension des ventes d'armes à l'étranger.
7. Reconversion des industries et des personnels de l'armement dans des activités à finalités pacifiques, sociales, humaines, écologiques, notamment dans la production de matériels et matériaux liés aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.
8. Engagement actif et immédiat de la France dans le processus d'élimination complète des armes nucléaires initié par le président des Etats-Unis, Barack Obama, et approuvé par les dirigeants de la Russie, du Royaume-Uni et de la Chine ; préparation diplomatique en ce sens de la prochaine conférence de révision du TNP de 2010.
9. Création, lors d'un prochain remaniement ministériel, d'un ministère de la défense, du désarmement et de la coopération internationale, dont le budget militaire sera considérablement réduit, au profit de ses nouvelles attributions, et qui collaborera étroitement avec les autres ministères ou secrétariats d'Etat concernés.
10. Adoption d'une nouvelle « *Marseillaise* », dont le refrain et les couplets aux accents guerriers, voire sanguinaires, explicables par un contexte historique totalement dépassé, seront remplacés par des paroles adaptées au temps présent et à la Charte de l'ONU, prônant les valeurs universelles de paix, de liberté, de justice et de fraternité. Les premières paroles en seront les suivantes :
  - ▶ « Allons, enfants de toute la terre
  - ▶ « Le jour de paix est arrivé.

La suite fera l'objet d'un concours d'imagination ouvert à toutes les personnes parlant français, de toute nationalité. La version définitive de la nouvelle « *Marseillaise* » sera choisie par référendum à partir de plusieurs versions retenues par un jury représentatif de la population française. Les traductions en langues étrangères seront revues et agréées par l'Académie Française en collaboration avec les services de Radio France Internationale ou de ce qu'il en restera.

**ACDN, le 14 juillet 2009**

---

**ERRATUM, le 15 juillet 2009**

*Dans la première phrase, lire :*

"...on croit savoir de source bien informée que le président de la République **N'A PAS** l'intention de prendre les mesures suivantes : "